

FORMATION ETABLIR UN PLAN DE PREVENTION

RÉFÉRENCE: PRE010

CRÉER ET CONCEPTUALISER SON PLAN DE PRÉVENTION

LE + GROUPE ACN

Attestations de formation livrets de cours dématérialisés.

PRÉREQUIS

Aucun prérequis pour suivre la formation plan de prévention.

PUBLIC

Dirigeant, responsable du personnel, responsable ou animateur sécurité, responsable Services Généraux, membres CHSCT, Référent Sécurité

LIEU

En intra dans votre établissement

1 COLLABORATEUR

MINIMUM

15 COLLABORATEURS

MAXIMUM

DURÉE

14 heures -

2 journées



OBJECTIFS

- Connaître les obligations légales organisant l'intervention d'entreprises extérieures.
- Savoir recenser les risques et définir les mesures de prévention.
- Savoir gérer les plans de prévention en vigueur dans l'entreprise.



PROGRAMME

Identifier les obligations et la réglementation applicable dans le cadre des opérations de travaux

- Les fondamentaux de la démarche prévention et de l'analyse des risques.
- Focus sur le document unique.
- La problématique de la co-activité.
- Le périmètre du plan de prévention : dans quel cas précis l'engager ?
- Les principales dispositions réglementaires relatives à l'art R4511-1 et suivant (anciennement le décret 1992).
- Le rôle et les responsabilités de l'entreprise utilisatrice et de l'entreprise extérieure : organisation, cadre des opérations, partage des responsabilités, délégation de pouvoir...
- Les risques majeurs d'un chantier et leurs mesures de prévention
- Les sanctions administratives et pénales.

Identifier les étapes clefs d'un plan de prévention :

- Planifier/ Elaborer un cahier des charges/ Définir une méthodologie d'évaluation des risques/ Repérer les dangers et les situations d'interférence/ Préparer la visite terrain : outil de recueil et de vérification/ Formaliser son analyse de risques et y joindre les documents obligatoires.

Rédiger son plan de prévention :

- Intégrer les rubriques essentielles à intégrer dans un plan de prévention.
- Elaborer des mesures de prévention et/ou des protocoles sécurité.
- Etablir la liste des travaux dangereux et des travaux interdits aux travailleurs temporaires.

Faire vivre son plan de prévention :

- Communiquer son plan de prévention et le mettre à jour.
- Informer les acteurs internes et externes.
- Cerner le rôle du CSE/CSST.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATIONS

Evaluation continue et théorique avec délivrance d'une attestation de formation à la fin de la session.

Exposés théoriques, mises en situations pratiques, études de cas et partage d'expériences.

Liste du matériel pédagogique :

- Matériel informatique : PC - Vidéoprojecteur - Imprimante.

Référentiel National Qualité

Audité par

BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié